

Compte rendu conseil municipal

Séance du Jeudi 31 mars 2022

Excusé : Alain Carrié

Ajout d'un point à l'ordre du jour : proposition de délibération pour défendre les intérêts de la commune en prenant un avocat et en demandant l'assistance de l'assurance de la commune.

Approbation du compte-rendu du 8 février 2022

1. Assistance avocat affaire HUGONET

Accord du conseil municipal pour prendre comme avocat Mtre Maisonneuve et contacter Groupama pour défendre les intérêts de la commune contre Mr Hugonet Pierre

2. Section Condom : terres à vocation agricole ou pastorale

Le conseil municipal sur la proposition de la commission syndicale valide la liste des attributaires pour l'attribution des parcelles Enguilhens, et prend acte que suite à la rencontre entre les attributaires et Mme le Maire et Mr le Président de la commission syndicale Mrs Griffoul Michel, Hugonet Pierre, Lautard André conservent les 3 parcelles dont ils bénéficiaient en 2021. Que Mr Chauvet les a informés de son départ à la retraite fin 2022, et de l'installation de son fils Nicolas en 2023, et de son souhait de bénéficier de 4 parcelles,

Donc pour 42 parcelles, signature d'une convention pluri-annuelle de pâturage.

Le classement par surface PAC de la superficie de chacun des attributaires, de la plus petite surface à la plus grande a permis d'établir ce classement.

Les 7 premières plus petite surface bénéficient d'une 4^{ème} parcelle.

Les 4 parcelles de la 7^{ème} à la 4^{ème} composeront la réserve foncière qui sera gérée par la SAFER :

Pour 45 parcelles sur 49, une convention pluri-annuelle de pâturage sera signée.

Un bail SAFER sera signé par les attributaires suivants sur les parcelles indiquées ci-dessous avec un loyer de 60,5€ par hectare.

La 7 ^{ème}	n° 48 AC 141	5,474 ha	AUGUY Marie Christine
La 6 ^{ème}	n° 25 AC 118	6,336 ha	GASQ Florian
La 5 ^{ème}	n° 2 AD61	7,407ha	MINISCLOU Sébastien
La 4 ^{ème}	n° 33 AC 110	6,498 ha	MIQUEL Benoît

*Les exploitants des 3 autres, de la troisième à la 1^{ère} position bénéficieront d'une convention pluri-annuelle de pâturage.

Les attributaires bénéficiant d'autres terrains de la section de Condom signeront une convention annuelle de pâturage pour ces autres terrains de la section classés

T pré fauchable 82,5€ P bonne devèze 60,50€ Pa devèze moyenne 44€

Les tarifs pour les terrains en catégorie L sont de 11€ B 5,5€.

3. Préparation budget

Compte rendu rencontre maire et adjoints avec Mr Pons Crédit agricole :

- **Emprunt moyen-terme.**

Proposition de convertir les 2 prêts relais, d'un montant de 150000€ :

Mise en place dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions en un emprunt moyen terme 15 ans périodicité mensuelle, échéances constantes au taux de 1,55%

- **Compactage**

Proposition de compacter les 3 prêts existants d'un montant de 220339,11€ :

Indemnité de remboursement anticipé : 5604,15€ soit capital à reprendre 225 943,26€

Pour une nouvelle durée de 9 ans au taux de 1,73%

- **Demande de subvention de la Fédération des éleveurs de race Aubrac pour soutenir l'organisation du concours départemental 2022 à Brameloup.**

Le conseil municipal est d'accord sur le principe, la somme sera proposée au vote lors du budget.

4. Chantier Concordia

Le responsable est venu sur le terrain : Projet nettoyage du chemin entre la Vialatelle et le pont des Rialles sur La Boralde, chantier prévu au mois de juillet pendant 3 semaines

Le week-end du 21 mai, accueil d'animateurs qui prépareraient le chantier.

5/ Réunion organisée par l'Etat pour présenter la loi Climat et Résilience

et son volet lutte contre l'artificialisation des sols compte rendu

6/ Questions diverses :

- Abreuvoirs en pierre à Salgues. Projet porté par le PNR en lien avec l'association Traditions en Aubrac. Nous sommes partenaires du projet.
- Planning bureau pour les élections présidentielles les 10 et 24 avril
- Travaux d'installation de la fibre optique sur le village de Condom en cours
- Redevance spéciale : intervention de David Morin en tant que Directeur de la maison de retraite. Celle-ci payait déjà une redevance depuis des années.,3000€ celle-ci va très fortement augmenter 14000€. Un travail a été fait par le Smictom pour harmoniser et faire payer cette redevance à l'ensemble des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités qui sont « assimilables » à ceux des ménages. Cette augmentation aurait pour effet d'augmenter le prix de journée de chaque résident (0,50€ jour) et de plus pour un certain nombre, ils paieraient deux fois redevance spéciale et taxe ordure ménagère à titre personnel. A faire remonter aux élus du Smictom.
- Prochaine réunion : vote du budget : jeudi 14 avril